

## CA de la CFE des 26 et 27/6/06 : rapport de la Commission Financière et de Contrôle

Le nombre des adhérents a continué en 2005 sa forte progression, déjà observée les années précédentes. Il y a fin 2005

- 59.000 adhérents en Maladie-Maternité (MM), en progression grâce de nouveau à la venue à la CFE d'entreprises et d'ONG importantes : cela montre la compétitivité de la CFE face aux assurances privées
- seulement 37.000 adhérents en Vieillesse. Les cotisations de presque tous sont payées par leur entreprise : cela prouve que cette assurance si nécessaire (faiblesse des retraites locales ; elle permet la couverture "maladie" pendant la retraite, moment où on peut en avoir le plus besoin) mais très chère (cotisation = €206/mois dans la catégorie la plus basse) reste hors de portée de la plupart des expatriés à titre individuel.

L'excédent annuel global des recettes sur les dépenses de la CFE reste aussi élevé que les années précédentes : 13,2 millions d'€ en 2005. Cette année encore s'est posée la question de savoir si l'utiliser à baisser les cotisations en MM des expatriés à faibles revenus, afin de leur permettre de s'affilier à la Caisse (position de l'Adfe), ou à augmenter les réserves financières déjà très élevées (181 Millions d'€) de la CFE (position de l'Ufe). L'Ufe étant majoritaire au CA, c'est la 2<sup>ème</sup> voie qui malheureusement a été de nouveau retenue.

Cet excédent de 13,2M € a été obtenu malgré un fort déficit de l'assurance Maladie-Maternité des Travailleurs Non Salariés et des Inactifs (-4,7 M€ en 2005) : leurs revenus étant plus difficilement contrôlables, beaucoup d'entre eux s'inscrivent indûment dans la 3<sup>ème</sup> catégorie où les cotisations sont les plus basses. L'Adfe a une fois de plus demandé que les listes des adhérents en 3<sup>ème</sup> catégorie de chaque pays soient envoyées aux Consuls de France respectifs, pour communication aux Comités Consulaires chargés de l'action sociale, mais l'Ufe s'y oppose. Des contrôles aléatoires effectués en 2005 par la Direction de la CFE ont pourtant à eux seuls permis des redressements pour 0,5M€ !

L'Adfe a demandé le passage de la part de la cotisation Maladie-Maternité prise en charge par l'Etat pour les adhérents de 3<sup>ème</sup> catégorie « solidaire » (ceux dont les revenus sont inférieurs à €1.295/mois = 1/2 Plafond de la Sécurité Sociale), des 33% actuels où cela coûte €2,5M/an (couverts par l'Etat qui s'est engagé à le faire jusqu'à un maximum de €14,6M/an), à 50% ce qui ne coûterait que €0,6M/an en plus, soit un total de contribution de l'Etat de €3,1M/an. En effet cette somme est très inférieure aux €14,6M/an de la promesse d'engagement de l'Etat, et aux bénéficiaires de la Caisse (€13,2M/an) si a contrario de ce que prévoit la loi on lui demandait d'en supporter la charge. Une fois de plus l'Ufe a refusé d'examiner cette importante possibilité de réduction des cotisations pour la grande majorité des expatriés (ceux dont les revenus sont inférieurs à 1/2 PSS).

L'Adfe a aussi continué à réclamer contre le fait que le gouvernement actuel n'a pas reconduit la disposition traditionnelle selon laquelle les expatriés pouvaient s'inscrire à n'importe quel moment à l'assurance Vieillesse, qui est très chère et donc souvent impayable pendant les premières années d'expatriation (tous reconnaissent que si un expatrié s'inscrit tard et cotise peu d'années, cela n'affecte pas les comptes de la Sécurité Sociale car sa retraite en sera réduite d'autant) ; actuellement, on ne peut donc plus s'y inscrire que pendant les 2 premières années de l'expatriation, ensuite ce n'est plus permis.